



Bienvenue chez vous

Ce guide vous aidera, nous l'espérons,
dans votre prochaine installation.
Nous vous souhaitons un bon emménagement.

Sommaire

1. *Votre emménagement*..... 4

- A. Informations pratiques
- B. Vos démarches
- C. La remise des clés de votre appartement

2. *Votre résidence*..... 10

- A. Votre résidence
- B. Les équipements
- C. Les matériaux et revêtements

3. *La démarche éco-responsable* 27

- A. Economies d'énergie
- B. Les équipements
- C. Quelques conseils

4. *Annexes*..... 40

- Tri des déchets
- PDL électricité
- Notice des DAAF
- Notice thermostat
- Notice visiophone
- Notes



Votre emménagement

A - Informations pratiques

Votre nouvelle adresse

L'adresse postale de votre logement est :

Résidence Le Phare

□ | 4, rue de la Belle Rose
Appt n° 101 à 906

33130 BÈGLES

Pour faire suivre votre courrier pendant un an à dater de votre départ, vous pouvez remplir et remettre à la poste de votre ancien domicile un formulaire prévu à cet effet (service payant).

Pour toutes demandes d'information, la Poste met à votre disposition le Service Consommateurs sur Internet www.laposte.fr ou via le 3631.

Le Bureau de Poste le plus proche :

406 bd Jean-Jacques Bosc
33130 BÈGLES

Tél. : 3631 (numéro non surtaxé)

Lu - Me - Je - Ve :

8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 18h

Ma : 8 h 30 - 12 h

et 13 h 30 - 18 h

Samedi : 8 h 30 - 12 h



B - Vos démarches

Les premières démarches à effectuer au moment de votre emménagement

Administration

Assurez-vous d'avoir donné vos nouvelles coordonnées à l'ensemble des organismes qui gèrent vos prestations et vos abonnements (CAF, Assurance Maladie, assureur, banque, opérateur de téléphonie...). Pour vous aider, rendez-vous sur www.service-public.fr.

Dans le mois suivant votre déménagement, vous devez aussi procéder à la mise à jour de votre certificat d'immatriculation de votre véhicule (obligatoire), ainsi que de vos papiers d'identité (facultatif).

Inscriptions scolaires

Toute nouvelle inscription dans une école maternelle ou élémentaire, que ce soit en début ou en cours de cycle, doit faire l'objet d'un dépôt de dossier au rectorat de Bordeaux, 5 rue Joseph de Carayon Latour.

Adresses utiles

Liste électorales

Faites-vous inscrire sur la liste électorale de la mairie de votre ville.

Hôtel de ville

77 rue Calixte Camelle
33130 BÈGLES
Tél : 05 56 49 88 88
Le lundi de 13h00 à 18h30
Du mardi au vendredi de 8h30 à 17h00

Bibliothèque municipale

58 avenue Mar de Lattre de Tassigny
33130 BÈGLES
Tél. : 05 56 49 54 81

Centre des finances publiques

1 place 14 Juillet
33130 BÈGLES
Tél. : 05 56 85 94 89

Assurance « Multirisques »

En cas de sinistre constaté, vous devrez immédiatement prévenir votre gardien et faire les démarches nécessaires auprès de la Compagnie d'Assurances.

Toutefois cette police «Multirisques» ne couvre pas les dommages causés au mobilier de chaque résident, ni les risques résultant de la responsabilité civile de celui-ci.

Attention, n'oubliez pas que, dès la remise des clés, vous devenez responsable de vos parties privatives (notamment des dégâts des eaux et incendie).

Electricité

ICF Habitat Atlantique a procédé à la mise en service groupée de la résidence auprès d'ERDF, afin de vous permettre un accès temporaire à l'électricité au moment de la livraison.

Cette mise à disposition étant de très courte durée, il conviendra de souscrire sous **48 h** un contrat auprès du fournisseur d'électricité de votre choix.

Pour souscrire un abonnement à votre nom, vous devrez communiquer l'adresse de la Résidence ainsi que votre n° de PDL (Point de livraison) affiché sur le tableau électrique de votre logement.

Eau

Des compteurs individuels d'eau ont été installés afin de permettre la facturation directe de vos consommations d'eau.

Vous voudriez bien prendre contact avec la Lyonnaise des Eaux pour souscrire votre contrat d'abonnement.

91, rue Paulin

33000 Bordeaux

Tél. : 0 977 401 013

<http://leau.bordeaux-metropole.fr/>

Téléphone

Votre logement est livré équipé d'une installation complète avec fourreau, câbles et prises téléphoniques. Pour obtenir un numéro de ligne téléphonique, contactez le service clients de votre opérateur.

Dans le cadre d'un déménagement, il est possible que votre fournisseur internet se charge éventuellement de ces démarches en votre nom.



C - La remise des clés

Votre bail de location

.....
.....

L'état des lieux

.....
.....

Vos clés

Plusieurs clés vous sont
remises :

- 3 clés pour votre logement
- 2 clés pour la boîte aux lettres
- 3 clés pour le cellier

Options :

- 2 badges pour un T2
- 3 badges pour un T3
- 4 badges pour un T4 - T5

Vous bénéficiez d'un logement neuf, qui est couvert par différentes garanties légales.

Aussi, dans le cas où vous seriez amené à constater des dysfonctionnements des matériels ou matériaux installés (électricité, plomberie, chauffage, volets

roulants, menuiseries intérieures et extérieures) ou l'apparition de désordres (fissure des murs et plafonds, des cloisons, infiltrations, décolllement de peinture, de parquet...) merci de le signaler à votre gardien.



Votre résidence

A - Votre résidence

Vivre ensemble

Être locataire, c'est aussi savoir vivre en collectivité, du fait de la cohabitation des espaces privés avec des locaux communs. Respectez vos voisins et votre cadre de vie, c'est favoriser le bon fonctionnement de votre résidence. Pour la tranquillité de chacun, limitez les sources de nuisance (bruits, odeurs, animaux), n'encombrez pas les parties communes et veillez à l'application du règlement intérieur pour préserver de bonnes relations entre tous.

Règlement intérieur de la résidence

C'est le document qui définit les droits et devoirs de chaque locataire et détermine les règles de fonctionnement de la résidence.

Tout locataire qui ne respecte pas le règlement intérieur peut voir sa responsabilité engagée.

Sécurité

La plupart des locaux communs sont fermés par serrure et sont accessibles par tous les résidents avec leur clé de logement.

Prévention :

Afin de minimiser les risques d'intrusion ou de cambriolage :

□ vérifiez que les portes d'accès se referment correctement derrière vous.

Boîtes aux lettres

Les boîtes aux lettres sont situées dans le hall de l'immeuble au rez-de-chaussée.

Parking

34 places de stationnements dans un parking silo situé avenue Alexis Capelle et rue de la Belle Rose

RDC - 18 places : n° 3, 4 et 13 à 28

1^{er} étage - 9 places : n°32 à 40

2^{ème} étage - 4 places : n° 72 à 75

4^{ème} étage - 3 places : n°183 à 185

TV

Votre résidence est équipée d'une antenne hertzienne permettant la réception des chaînes de la TNT.

Les prises sont conformes aux normes européennes.

Local à ordures ménagères

Le tri sélectif est de rigueur. Des containers sont mis à votre disposition dans le local Ordures Ménagères réservé aux commerces en attendant que des bornes enterrées soient installées rue Sangnier à l'automne.

Local à vélos

Un local vélo est à votre disposition dans le parking à proximité de la résidence.



Les encombrants

Pour les encombrants, vous devrez contacter les centres de recyclage :

Déchetterie de VILLENAVE D'ORNON

Chemin de Galgon
33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. : 05 56 87 02 51

Du 1er lundi d'octobre inclus au
1er lundi d'avril non inclus
Du lundi au dimanche
9 h - 12 h 30 / 13 h 15 - 18h

Du 1er lundi d'avril inclus au 1er
lundi d'octobre non inclus
Du lundi au dimanche
9 h - 12 h 30 / 13 h 15 - 19h

Déchetterie de BORDEAUX

Quai de paludate
33800 BORDEAUX
Tél. :05.56.87.15.95

Horaires d'hiver

Du lundi au dimanche
9 h - 12 h 30 / 13 h 15 - 18h

Horaires d'été

Du lundi au dimanche
9 h 30 - 12 h 30 / 13 h 15 - 19h

Pour l'agrément de tous,
pensez à suivre ces règles,
spécialement lors de votre
installation.



Parce que les déchets encombrants ne sont pas traités par le ramassage quotidien des ordures ménagères, évitons de les déposer n'importe où dans les parties communes. Je me renseigne auprès du gardien pour connaître le moyen de les évacuer et le service municipal auquel m'adresser pour les modalités d'enlèvement. Evitons les incivilités !

Bien vivre ensemble.

icf
HABITAT AUJOURD'HUI MEDITERRANEE

B - Les équipements

Chauffage

La résidence est reliée à la chaufferie bois biomasse du quartier Terres Neuves assurant la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage de votre logement.

Les radiateurs sont équipés de robinets thermostatiques.

L'ensemble de l'installation est gérée de façon centralisée par le thermostat d'ambiance situé en séjour.

L'électricité

Vous disposez d'une installation électrique de qualité dont le contrôle a été assuré par CONSUEL (Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité).

Celle-ci a été mise en service par EDF avec une puissance minimum afin de nous permettre de réaliser les essais techniques, de faire la livraison de votre logement avec un éclairage suffisant dans toutes les pièces et de faciliter votre emménagement.

Cependant cette puissance pourrait ne pas suffire pour le fonctionnement définitif de votre logement avec tous vos équipements.

Il est donc impératif que vous preniez contact avec votre fournisseur d'énergie.

Celui-ci établira avec vous la puissance nécessaire au bon fonctionnement de votre logement et il vérifiera également les coordonnées de facturation.

Les compteurs avec téléreports sont situés dans les logements

L'ensemble est protégé par un disjoncteur différentiel et chaque circuit par un disjoncteur divisionnaire haute sensibilité (DDHS) repéré par des étiquettes normalisées par type de circuit selon l'exemple ci-après.

Toutes les protections sont regroupées sur un tableau abonné situé à l'entrée de votre logement.

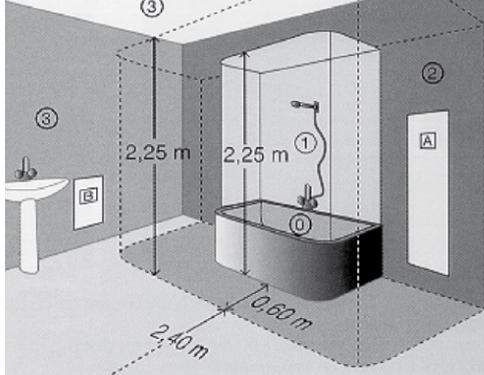
Exemple de repères utilisés sur un tableau abonné.

CIRCUITS	ÉCLAIRAGE	PRISE 16 A	CHAUFFE-EAU	CUISSON 32 A	LAVE-LINGE	RÉFRIGÉRATEUR R 16 A
REPÈRES					MA	

Votre sécurité en salle de bains

Pour votre sécurité il est important de respecter scrupuleusement le volume de protection suivant :

LE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET LA SALLE DE BAINS



Volume ① et volume ①
Aucun appareil de chauffage électrique ne peut y être installé.

Volume ②
Des appareils de chauffage électrique peuvent y être installés s'ils sont marqués **Classe II**   avec les commandes inaccessibles de la zone 1.

Volume ③ et au delà
Des appareils de chauffage électrique peuvent y être installés s'ils sont marqués **Classe II**   **Classe II**   , **Classe I**  ou **Classe I** 

L'Installation des appareils
L'installation électrique doit être conforme aux exigences de la norme NFC 15-100.
Les appareils **Classe I** se raccordent à la terre.
Les appareils **Classe II** ne se raccordent pas à la terre.
Un appareil  est protégé des projections d'eau.
Un appareil  est protégé des chutes d'eau verticales.

Les joints de tour de baignoire et douche :

Il est important d'apporter un soin tout particulier au remplacement des joints autour des baignoires et des douches, et ce, au minimum tous les deux ans. Ceux-ci relèvent de l'entretien courant et les dégradations consécutives au mauvais entretien ne feront en aucun cas l'objet d'une quelconque indemnisation en cas de sinistre. A cet effet, ICF Habitat Atlantique va mettre en place un contrat d'entretien pour réaliser cette prestation.

Quelques bons réflexes

De manière générale, il est dangereux de bricoler une installation électrique y compris un simple changement d'ampoule.

Dans tous les cas, il faut impérativement «couper» l'électricité par le biais du disjoncteur de branchement. S'en assurer à l'aide d'une lampe témoin.

Recommandation :

- Ne touchez jamais à une prise électrique ou à un appareil branché avec les mains mouillées,
- ne touchez jamais une personne électrocutée sans avoir au préalable coupé le disjoncteur général de branchement,
- respectez toujours les calibres des disjoncteurs en cas de remplacement.

Si votre disjoncteur se déclenche fréquemment, cela peut avoir pour origine le nombre et la puissance de vos appareils qui sont trop importants ou trop consommateurs pour la puissance souscrite.

Dans ce cas, nous vous recommandons de demander à EDF une augmentation de la puissance mise à votre disposition. S'il se déclenche à nouveau faites vérifier votre installation par un spécialiste.

Une prise ne fonctionne pas

- Vérifiez à l'aide d'une lampe témoin qu'il s'agit bien de la prise et non de l'appareil,
- assurez-vous que cette prise n'est pas en fait commandée par un interrupteur en position arrêt,
- s'il s'agit bien de la prise, identifiez dans le tableau de répartition le disjoncteur correspondant au circuit et s'il est désenclenché faites un essai de ré-enclenchement,

Si le problème subsiste signalez-le à votre gardien ou en son absence à votre gestionnaire de site.



Une lampe ne fonctionne pas

- Assurez-vous que l'ampoule n'est pas grillée, testez-la sur une autre douille,
- vérifiez que le disjoncteur correspondant est bien enclenché,
- si le problème persiste, signalez-le à votre gardien.

Le disjoncteur général « saute »

Son calibre est peut-être insuffisant pour votre consommation, soit :

- vous ne devez pas utiliser tous les appareils en même temps,
- vous demandez à EDF de recalibrer votre disjoncteur et d'en augmenter la puissance, en sachant que cela va influencer sur le coût de votre abonnement.

Un court-circuit peut se produire : abaissez tous les disjoncteurs du tableau général, réarmez le disjoncteur général et réenclenchez successivement les différents disjoncteurs divisionnaires. Lorsque l'enclenchement de l'un des disjoncteurs divisionnaires fait sauter le disjoncteur général, vous avez

repéré l'origine du court-circuit. Débranchez l'appareil défectueux en question.

Le disjoncteur saute au moment où vous branchez un appareil :

- la puissance de votre installation est peut-être insuffisante, vous contactez EDF,
- votre appareil électrique présente un défaut d'isolement et vous devez vous adresser au service après-vente du revendeur de l'appareil,
- votre installation est peut-être mal isolée : quelle qu'en soit l'origine, signalez ce désordre à votre gardien.

La plomberie

Les compteurs d'eau sont situés dans les gaines palières.

La vanne de coupure générale se trouve dans la gaine de chauffage de votre logement. Des vannes supplémentaires, dans cette même gaine, permettent d'isoler les appareils sanitaires un par un.

Vérifier au préalable que tous les robinets des appareils soient fermés, principalement ceux des machines à laver.

Les robinets extérieurs sur les loggias et balcons sont à vidanger en période hivernale. Fer-

mer la vanne située dans le logement et vider l'eau du réseau en ouvrant le robinet extérieur.

L'appareillage sanitaire

L'appareillage sanitaire se compose :

- dans la cuisine : un évier,
- dans la salle de bains : une douche et une vasque ou lavabo,
- dans les WC : une cuvette avec réservoir,

Il est important d'utiliser des produits d'entretien adaptés à chaque type de surface des appareils. Certains produits sont formellement déconseillés dans les cas suivants :

SURFACE	PRODUITS À NE PAS UTILISER
Céramique, porcelaine vitrifiée	Liquides et poudres chimiques et abrasives
Inox	Tampons abrasifs et poudres à récurer. (Utiliser des produits spéciaux vendus dans le commerce)
Acrylique	Produit de nettoyage à sec pour vêtements. Décapants pour peinture et colle.
Fonte	Produits à teneur acide ou alcaline importante Produits abrasifs. Eau de Javel.
Matériaux de synthèse	Pas de contact avec une flamme. Eviter les solvants
Robinet	Proscrire les produits à base d'acide.

La ventilation

Votre logement bénéficie d'un système de ventilation simple flux, avec bouches d'extraction hygroréglable (sur détecteur de présence dans les salles de bain). Sur les bouches VMC des cuisines, la grande vitesse peut être actionnée en poussant pendant 10-20 sec sur l'interrupteur.

Dans la cuisine, aucun branchement de hotte ne doit être effectué sur le conduit de ventilation.

Votre ventilation a pour rôle de renouveler l'air de votre logement de façon permanente. Elle a été installée et dimensionnée pour améliorer la qualité de l'air intérieur. Pour vérifier qu'elle fonctionne correctement, positionner une feuille de papier sur la grille. Il faut que la feuille «colle».

Afin de maintenir leur efficacité, ne bouchez pas ou ne cachez pas les systèmes de ventilation et nettoyez-les au moins une fois par an. A cet effet, ICF Habitat Atlantique va mettre en place un contrat d'entretien pour réaliser cette prestation.

Entretien des réseaux

Le réseau d'évacuation demande un minimum d'entretien. Il est nécessaire, en effet :

- d'utiliser un détartrant à intervalles réguliers dans les évacuations sanitaires (ne pas utiliser un produit à base de soude caustique mais plutôt un déboucheur à base d'acide chlorhydrique)
- deux fois par an, de vidanger et nettoyer les siphons des installations sanitaires.

Très important : La ouate de cellulose a la propriété de boucher très rapidement les canalisations.

De mauvaises odeurs peuvent être provoquées par l'assèchement des siphons pendant des absences prolongées (vacances, en particulier). Ce phénomène cessera dès l'utilisation des appareils.

Un remède : verser un peu d'huile dans les siphons avant le départ (un verre à moutarde).

Ne rien jeter dans les WC qui puisse obstruer et engorger les canalisations d'évacuation des eaux usées. Vous risqueriez alors des refoulements et des inondations.

Vérifiez périodiquement que la chasse d'eau s'arrête normalement, et ce, afin d'éviter d'avoir à régler des factures de consommation d'eau excessives (un filet d'eau pratiquement invisible est le cas le plus fréquent).

Problèmes éventuels

En cas d'écoulement difficile des eaux usées :

Avant toute intervention, coupez l'eau près du compteur et vérifiez que la canalisation ou le siphon ne sont pas bouchés. L'entretien des siphons et canalisations est à faire régulièrement.

Si un robinet goutte, contactez votre gardien ou le prestataire.

ICF Habitat Atlantique va mettre en place un contrat pour réaliser l'entretien de la robinetterie.

Si l'eau courante s'écoule difficilement :

Un dépôt calcaire ou des résidus de tartre qui se décollent peuvent boucher le diffuseur qui se situe au bout du bec du robinet.

Dévissez l'embout, nettoyez-le, puis revissez-le soigneusement.

Pour détartrer efficacement, plongez le pendant quelques heures dans un mélange 50 % eau et 50 % vinaigre.



Cloisons et fixations

Les cloisons de doublage des murs sont constituées de panneaux industrialisés (plaques de plâtre et isolant). Les cloisons de distribution peuvent également être constituées de plaque de plâtre avec interposition d'un isolant, l'ensemble étant fixé sur ossature métallique.

Pour fixer, accrocher et suspendre votre mobilier, nous vous conseillons d'utiliser des chevilles spécifiques (à expansion) cloisons creuses de type MOLLY, qui répondent à ces di-

vers cas de figure : une charge légère (cadre, miroir), une charge moyenne (armoire de toilette, étagère, applique...), une charge lourde (élément de cuisine).

Pour les murs en béton armé, la fixation se fera par des chevilles plastiques.

Vous pourrez trouver des informations plus précises auprès des magasins spécialisés.

	Cloisons alvéolaires	Doublage	Plafond en plaque de plâtre
Crochet X	Inférieur à 10 kg	Inférieur à 10 kg	NON
Cheville étoile	Inférieur à 10 kg	Inférieur à 10 kg	NON
Cheville expansion	Inférieur à 30 kg	Inférieur à 30 kg	Inférieur à 3 kg dans la plaque de plâtre Ou Supérieur à 10 kg dans le rail métallique
Cheville à ressort	Inférieur à 30 kg	Inférieur à 30 kg	Inférieur à 3 kg
Cheville à bascule	Inférieur à 30 kg	Inférieur à 30 kg	Inférieur à 3 kg
Taquet	Supérieur à 30 kg	Supérieur à 30 kg	NON

C- les matériaux et revêtements

Revêtement de sol

En fonction de la destination des pièces, les revêtements de sols sont de nature différente : carrelage, parquet , PVC...

Carrelage

Premier entretien :

Nous vous conseillons, avant aménagement d'effectuer un premier nettoyage comme suit :

□ Lessivez avec un peu de détergent pour nettoyer la surface des dépôts résiduels des mortiers de pose et laissez bien sécher.

□ Appliquez une passe de cire liquide spéciale (cire claire) pour la protection du revêtement face aux salissures. Ceci permet le bouchage des microspores.

Entretien courant :

Pour tous les carrelages, l'entretien s'effectue simplement à l'eau chaude avec un peu de détergent non agressif.

A l'usage, les joints se teintent avec les produits de nettoyage et avec la poussière. Nettoyez immédiatement tout liquide tombant sur le carrelage afin de ne pas imbiber les joints et les tacher définitivement par endroits.

Les différences de teintes des joints du carrelage s'estompent lors des nettoyages successifs.

Décapage :

❑ N'utilisez jamais de tampons abrasifs qui empêchent la formation d'une patine naturelle. N'utilisez jamais d'acide, même dilué.

❑ Ne pas gratter les carreaux avec un objet dur (couteau, cutter, pointe), au risque de laisser des rayures définitives.

❑ Le carrelage, une fois débarrassé de toutes ses impuretés, est très facile à entretenir.

Sol PVC

Pour tous les sols PVC, l'entretien s'effectue simplement à l'eau chaude avec un peu de détergent non agressif. Nous pouvons vous conseiller de l'eau savonneuse ou de la benzine sur des taches d'encre, avec un bon rinçage.

Parquet

Sur le parquet stratifié : utilisation de l'aspirateur, du balai et du chiffon de laine. De temps à autre, balayage humide avec matériel bien essoré.

Aucun parquet n'est prévu pour résister au poinçonnement des talons aiguilles. Pour assurer la pérennité de votre parquet n'oubliez pas de prévoir des patins sous vos meubles



Menuiseries extérieures

Elles sont un élément important dans l'isolation de votre logement et dans l'isolation acoustique contre les bruits extérieurs. Il est impératif de ne pas les percer ni de les peindre.

Entretien :

- Veiller à maintenir débouchées les évacuations des pièces d'appui des fenêtres et portes-fenêtres.
- Lubrifier les gonds une fois par an.
- Mettre de temps en temps une goutte d'huile de paraffine sur la serrure et les crémones des fenêtres et portes-fenêtres.

Volets

Un dépoussiérage périodique des volets roulants est recommandé.

Eviter les manœuvres brutales. En cas de résistance, s'assurer qu'aucun objet n'empêche le fonctionnement

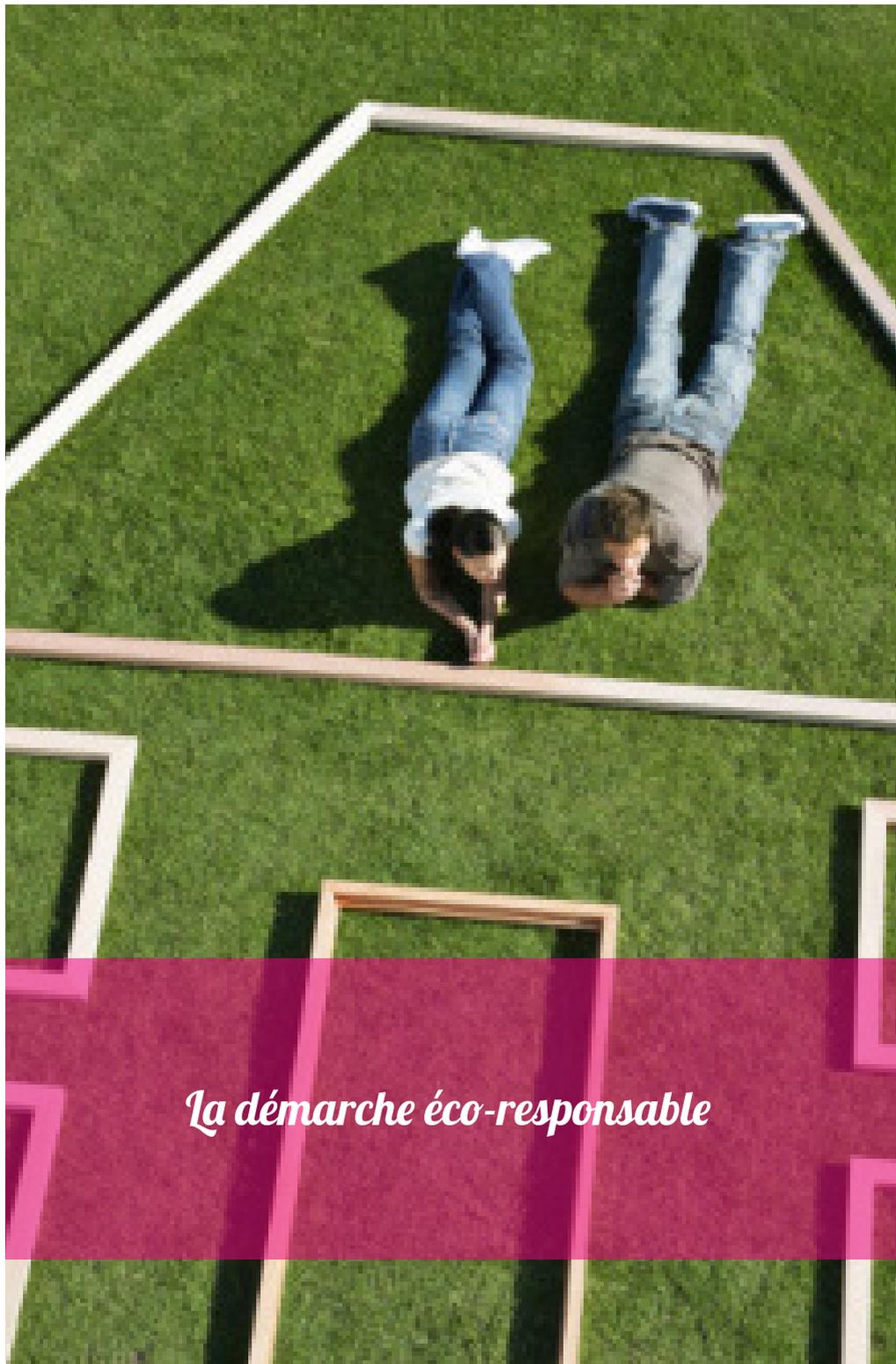
Porte d'entrée

Les portes d'entrée sont équipées de fermetures à 3 points avec serrures encastrée.

Aucun percement dans cette porte pour bricolage ou autre équipement n'est autorisé.

Terrasses et balcon

Pour assurer un bon écoulement des eaux de pluie, il est nécessaire de vérifier périodiquement le bon fonctionnement des évacuations d'eau pluviale des loggias et balcons et de les déboucher si nécessaire.



La démarche éco-responsable

A - Economie d'énergie

Un logement économe

Votre logement a été conçu et réalisé pour vous offrir un excellent confort thermique avec de faibles consommations énergétiques.

Le comportements des occupants, l'entretien et la maintenance des équipements influent sur la consommation d'énergie.

Savez-vous que les appareils produisant du « froid » (réfrigérateur et congélateur) représentent 23 % de votre consommation électrique, suivis par l'audiovisuel (20 %), puis le lavage (14,9 %) et l'informatique (14,5 %) et, enfin, l'éclairage (12,8 %).

Voici donc quelques conseils pour vous aider à réduire votre facture énergétique.

Eclairage

Des économies d'énergie significatives peuvent facilement être réalisées sur ce poste.

Gestes faciles :

- Éteignez la lumière en quittant une pièce,
- profitez de la lumière naturelle, évitez les halogènes ou les luminaires trop opaques et préférez plusieurs points lumineux, □ dépoussiérez régulièrement vos ampoules (la poussière peut faire perdre jusqu'à 1/3 d'efficacité lumineuse,
- installez des ampoules basse consommation.

Ampoule basse consommation

- Elles réalisent entre 75 et 80 % d'économies d'énergie par rapport à une ampoule à incandescence équivalente.
- Elles durent 6 à 7 fois plus longtemps.
- Elles sont plus efficaces car elles produisent plus de lumière et dégagent moins de chaleur.

Collecte et recyclage

Ne jetez pas vos ampoules basse consommation ou LED usagées avec vos déchets ménagers, car elles contiennent des vapeurs de mercure. Déposez les dans les points de collecte spécifiques.

Pour en savoir plus :
www.malampe.org

Tableau de correspondance
des puissances

Lampes à incandescence	Lampes fluo-compactes
25 Watts	5-6 Watts
40 Watts	7-9 Watts
60 Watts	11-12 Watts
75 Watts	14-16 Watts
100 Watts	18-20 Watts



B - Les équipements

Electroménager

Bureautique

□ Éteignez vos équipements plutôt que de les laisser en veille, et s'ils sont rarement utilisés : débranchez-les. Vos appareils en veille peuvent représenter jusqu'à 10 % de votre consommation annuelle!

□ Choisissez un équipement économe : à l'achat regardez l'étiquette énergie et privilégiez les appareils de classe A, voire A+,

□ débranchez vos appareils en charge dès que la batterie est pleine, ainsi que la prise murale du chargeur.

Lavage

□ Utilisez le programme « Éco » ou préférez les cycles de lavage basse température

□ Remplissez bien vos machines avant de lancer un cycle.

□ Nettoyez régulièrement les filtres.

Informatique

□ Paramétrez votre ordinateur et votre écran de façon à ce qu'ils passent automatiquement en mode d'économie d'énergie ou qu'ils s'éteignent en cas d'inactivité.

L'économiseur d'écran préserve la vie de l'écran mais ne permet pas d'économie d'électricité !

Sachez qu'il existe des logiciels qui optimisent les paramètres de gestion d'énergie de votre PC.

□ Éteignez vos appareils le soir (même ceux en mode économie d'énergie) et prévoyez des barrettes avec prises multiples pour mettre sous tension l'ensemble de vos installations en un seul geste.

□ Privilégiez l'achat d'un ordinateur portable, moins énergivore qu'un ordinateur fixe. Il existe aussi des labels qui vous garantissent du matériel avec de faibles consommations d'énergie.

Réfrigérateur

- Réglez la température de votre frigo et de votre congélateur en respectant les recommandations du fabricant.
- Vérifiez la fermeture des portes et dégivrez régulièrement (2 à 3 mm de glace entraînent jusqu'à de 30 % de surconsommation).
- Évitez de l'installer près d'une source de chaleur et laissez un espace libre derrière pour que l'air circule.

Cuisson

- Pour la cuisson électrique, préférez les plaques à induction,
- Couvrez vos casseroles, notamment quand vous faites chauffer de l'eau (jusqu'à 4 fois moins d'énergie consommée).
- Adaptez la dimension de vos récipients à celle de vos plaques pour éviter les pertes de chaleur.

Chauffage

Le chauffage représente le plus gros poste des consommations d'énergie dans l'habitat (65 %). 1°C de moins, c'est environ 7% d'énergie économisée*.

Gestes faciles :

- Pensez à éteindre votre chauffage quand vous ouvrez vos fenêtres pour aérer
 - Ne couvrez pas vos appareils de chauffage
 - Evitez les chauffages d'appoint
 - Fermez les volets et les rideaux la nuit pour éviter d'importantes déperditions de chaleur
 - Mettez le système en position « hors gel » en cas d'absence prolongée.
 - Faites entretenir tous les ans votre installation par un professionnel et nettoyez vos radiateurs (dépoussiérage et aspiration).
- A cet effet, ICF Habitat Atlantique va mettre en place un contrat d'entretien pour réaliser cette prestation.
- Respectez les températures de confort et tempérez vos besoins !

Zone	Température conseillée
Pièce à vivre	19° C
Salles de bains	20° C
Chambres et la nuit	16° C
Absence > 1 jour	12/14° C

Gestion de l'eau

En France, chaque habitant consomme, en moyenne, 150 litres d'eau par jour pour ses usages sanitaires et domestiques*.

Gestes faciles :

- Chassez les fuites (goutte à goutte au robinet, fuite de la chasse d'eau, ...)
- Changez régulièrement les joints d'alimentation en eau des lave-linge et lave-vaisselle
- Préférez la douche au bain (30 à 80 litres contre 150 à 200 litres)
- Évitez de faire couler l'eau inutilement en faisant la vaisselle ou votre toilette
- Privilégiez les équipements performants (mitigeur, mousseur, chasse d'eau double commande, électroménager de classe A ou A+ peu gourmands en eau ...).
- Contrôlez régulièrement l'index de votre compteur : un index trop élevé peut révéler une fuite et donc un surcoût de charges.

Eau chaude sanitaire

Votre eau chaude est produite par la chaudière murale mixte à condensation.

Votre installation fera obligatoirement l'objet d'un contrat d'entretien annuel.

Gestes faciles :

- Réglez la température de sortie de l'eau entre 50°C et 60°C, au-delà vous favorisez l'entartrage
- Arrêtez ou mettez en position basse vos appareils en cas d'absence prolongée et, au besoin, purgez votre réseau pour éviter la stagnation de l'eau.

Comment bien trier

Les déchets recyclables : les emballages cartons, les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes de conserve, les briques alimentaires, les aérosols, les canettes, les journaux et magazines. sont à déposer dans des bacs spécifiques

Le verre, lui aussi recyclable, ne doit cependant pas être mélangé à d'autres produits, car il se casse et rend le recyclage impossible. Pensez à déposer vos bocaux, pots et bouteilles en verre, sans bouchon, ni couvercle.

Le reste des déchets ménagers non recyclables (pots de yaourts, bouteilles d'huile, papiers et cartons souillés, objets en porcelaine, cristal, ...) sont à jeter dans la poubelle « classique »

Enfin, pensez à rapporter les piles, médicaments, ampoules et autres produits toxiques (peinture, solvants...), dans des lieux adaptés (points de collecte, déchetterie...).

Qualité de l'air intérieur

Sur les 14 000 litres d'air que vous respirez en moyenne chaque jour, plus de 60 % sont puisés à l'intérieur des logements !

Pour améliorer la qualité de l'air de votre logement, il y a deux axes à suivre : renouveler l'air et réduire ses sources de pollution.

Gestes faciles :

Aération et ventilation

□ Ouvrez vos fenêtres : 10 minutes par jour suffisent pour renouveler l'air d'une pièce

□ Nettoyez et entretenez vos entrées d'air et vos bouches d'extraction (ne les obstruez jamais, cela coupe la respiration du logement)

□ N'arrêtez pas votre système de ventilation mécanique : il est conçu pour fonctionner en permanence

Ménage, bricolage, cuisine

□ Préférez des produits portant des éco-labels reconnus et évitez les aérosols,

□ préférez les serpillères et chiffons humides à l'aspirateur ou au balai qui remettent la poussière en suspension. Sinon, équipez-vous plutôt d'un aspirateur avec filtre HEPA (Haute Efficacité pour les Particules Aériennes).

□ utilisez les doses minimales conseillées des produits et évitez la multiplication de produits utilisés,

□ activez la hotte ou la marche forcée d'extraction lorsque vous cuisinez,

□ aérez en particulier pendant ou après ces activités.

Allergènes et facteurs allergisants

Température et humidité

Une température élevée (supérieure à 21°C) associée à une forte humidité favorise le développement des acariens et des moisissures

Le taux d'humidité optimal dans un logement est de 40 à 60 % pour une température située entre 18 et 22°C.

□ Ne vous calfeutrez pas ! L'air doit pouvoir passer entre le bas des portes et la surface des sols,

- évitez de coller les meubles contre les murs (pour éviter tout risque de condensation)
- ne surchauffez pas votre logement et notamment les chambres,
- n'utilisez pas en continu des appareils de chauffage d'appoint.



Les éco-labels

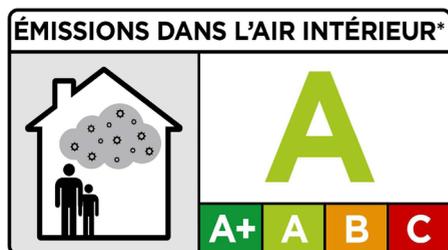
Lors de vos achats, ayez les bons gestes pour préserver votre bien-être. Veillez au bon choix de vos produits d'intérieur en privilégiant des produits écolabellisés. Il existe plusieurs natures de labels, dont une sélection et un décryptage vous sont proposés ci-dessous :

Label	Descriptif
	<p>ange Bleu : le plus ancien des éco-labels (créé en Allemagne en 1978) qui est attribué à des produits présentant un impact moindre sur l'environnement et une protection de la santé de l'utilisateur pour des performances équivalentes à celles de produits de la même catégorie.</p> <p>Produits concernés : équipement et fournitures de bureau, matériaux de construction et de décoration, meubles et équipement de la maison, équipement de jardinage, services.</p>
	<p>Eco Label Européen : label officiel créé par la Commission Européenne et attribué selon les mêmes critères dans tout l'espace européen. Il garantit à la fois des impacts environnementaux réduits sur l'ensemble du cycle de vie des produits et un niveau de performance comparable à celui de produits équivalents.</p> <p>Produits concernés : tous (sauf denrées alimentaires, boissons, produits pharmaceutiques).</p>
	<p>Ecocert : Label de contrôle des détergents écologiques créé par l'organisme de certification Ecocert qui garantit que les produits sont à base de substances naturelles, dépourvus de composants aromatiques et de composés issus de la chimie des silicones et/ou des halogènes. Les matières premières végétales ne doivent pas être issues d'organismes génétiquement modifiés ou issues d'espèces menacées. Les emballages PVC et le polystyrène sont proscrits.</p> <p>Produits concernés : produits lave-vaisselle et vaisselle, lessives, nettoyant multi-usages.</p>
	<p>Forest Stewardship Council (FSC) : label international de certification forestière créé pour protéger les forêts tropicales exploitées illégalement et menacées de disparition. Il permet d'identifier ses produits fabriqués à partir de bois (ou en papier) issus de forêts certifiées issues de forêts exploitées suivant des critères écologiques et de gestion durable.</p> <p>Produits concernés : articles en bois, menuiserie, meubles, papier, parquets.</p>
	<p>Grün : label privé d'origine allemande créé par une association européenne de fabricants certifiant la qualité écologique et sanitaire des tapis et moquettes selon une approche cycle de vie.</p> <p>Produits concernés : moquette, tapis.</p>
	<p>Nature Plus : label de qualité environnementale des produits et matériaux de construction créé en Europe germanophone. Le référentiel général impose des critères pour 85% des matières premières composant le produit (provenance, sans risque de nocivité, quantités non limitées, ...)</p> <p>Produits concernés : colles, matériaux d'isolation en matériaux minéraux, matériaux d'isolation en matériaux renouvelables, peintures.</p>
	<p>NF Environnement : label officiel français qui certifie des produits présentant des impacts moindres sur l'environnement sur l'ensemble de leur cycle de vie et une aptitude à l'usage au moins équivalente à celle d'autres produits similaires. Il peut également s'appliquer à des produits qui, de par leur fonction, réduisent les impacts sur l'environnement.</p> <p>Produits concernés : tous (sauf l'agro-alimentaire, produits pharmaceutiques, services et secteur automobile).</p>
	<p>OK Compost Home : label créé par l'organisation belge AIB-Vinçotte qui garantit la dégradabilité et le compostage domestique (désintégration complète sans effets nuisibles pour la qualité du compost) des matériaux d'emballage ou d'objets tels que sacs à déchets, pots pour plantes vertes, ...</p> <p>Produits concernés : colorants, emballages de produits alimentaires, encres d'impression, étiquettes, pots pour plante, sacs en papier, sacs plastiques.</p>

Une nouvelle étiquette pour un air intérieur plus sain

Depuis le 1er janvier 2012, les fabricants ont pour obligation d'afficher, sur les nouveaux produits de construction et de décoration, une étiquette indiquant les niveaux d'émission en polluants volatils, graduée de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

D'ici septembre 2013, ce seront toutes les références qui seront étiquetées dans les rayons pour éclairer vos choix.



Mais attention, quelle que soit la classe affichée par l'étiquette, il convient toujours de respecter les préconisations d'usage (ouverture des fenêtres, usage d'un masque...) et les signalétiques de danger (par inhalation, mais aussi ingestion, contact physique...) indiquées sur les produits.

Gestes faciles :

- Lors de vos achats, essayez de privilégier les matériaux avec la moindre émissivité,
- adaptez l'aération selon vos occupations : ménage, bricolage, travaux de décoration ou installation d'un nouveau meuble sont des activités particulièrement « polluantes » pour votre intérieur.

Les composés organiques volatiles (COV)

Les composés organiques volatils constituent une famille de produits très large qui se trouve à l'état de gaz ou s'évapore facilement dans l'air : benzène, acétone, perchloroéthylène ...).

Ce sont des polluants précurseurs de l'ozone, et certains d'entre eux sont considérés comme potentiellement nocifs pour l'homme.

Ils peuvent notamment être émis par les produits suivants, concernés par l'étiquetage obligatoire (dans la mesure où ceux-ci sont destinés à un usage intérieur) :

- les produits de construction ou de revêtements de murs, sols ou plafonds employés à l'intérieur des locaux : cloisons, panneaux, parquets, moquettes, papiers peints, peintures ...
- les produits utilisés pour leur incorporation ou leur application : isolants, sous-couches, vernis, colles, adhésifs ...

Spécificités techniques et environnementales

Une attention particulière a été portée à la conception de votre résidence pour qu'elle s'insère harmonieusement à votre quartier et qu'elle respecte des exigences environnementales.

Cette disposition s'apprécie dans votre quotidien car elle permet d'améliorer votre confort en maîtrisant les dépenses d'énergie.

Economiser l'énergie, c'est engendrer moins de pollution et préserver les ressources énergétiques pour demain.

Tous ces efforts bons pour notre planète le sont également pour votre budget.

Réduire vos consommations d'énergie, c'est alléger vos factures d'électricité.

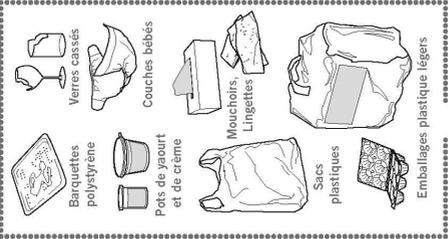
Votre participation en tant que citoyen et consommateur est essentielle !



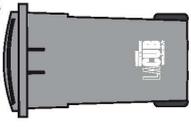
Annexes

Tri des déchets

CES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE JETÉS DANS LE SAC GRIS

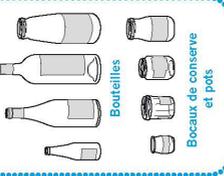


jetés en sac



Je trie le verre, j'agis contre le cancer. www.ligacancer.net

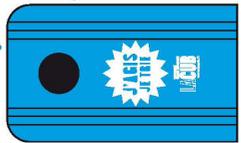
VERRE



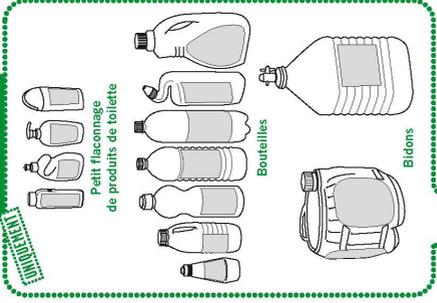
sans bouchons ni couvercles, inutile de les laver

un doute ? jetez dans le conteneur d'ordures ménagères

localisez la borne la plus proche de chez vous www.lacub.fr > services/proximité > gestion des déchets



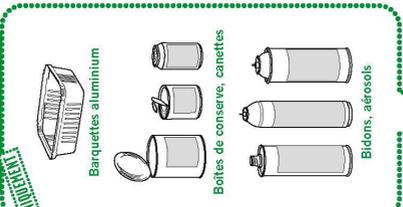
FLACONNAGES PLASTIQUE



avec les bouchons, inutile de les laver

pas de sacs de plastique

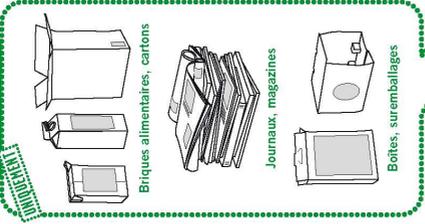
EMBALLAGES METALLIQUES



bien vidés, inutile de les laver



PAPIER CARTON



sans le film plastique bien vidés, inutile de les laver

J'AGIS, JE TRIE
une question, une info ?
0800 22 21 20 appel gratuit
POUR TOUT SAVOIR SUR LE TRI
www.lacub.fr > services/proximité



PDL ELECTRICITE

Nom Lotis. ou Immeuble RES TERRE NEUVE L2
N° rue
Rue RUE DE LA BELLE ROSE
Commune BEGLES
N° d'affaire DC26/006914

PDL	LOT / APP / Commerce / S.G.	INFO
16114326866820	1ET A11	A11
16114471584697	1ET A12	A12
16114616302473	1ET A13	A13
16114761020230	1ET A14	A14
16114905738061	1ET A15	A15
16115050455829	2ET A21	A21
16115195173673	2ET A22	A22
16115339891411	2ET A23	A23
16115484609280	2ET A24	A24
16115629327048	2ET A25	A25
16115774044890	3ET A31	A31
16115918762638	3ET A32	A32
16116063480410	3ET A33	A33
16116208198261	3ET A34	A34
16116352916026	3ET A35	A35
16116497633856	4ET A41	A41
16116642351636	4ET A42	A42
16116787069464	4ET A43	A43
16116931787224	4ET A44	A44
16117076505002	5ET A51	A51
16117221222878	5ET A52	A52
16117365940602	5ET A53	A53
16117510658466	5ET A54	A54
16117655376200	6ET A61	A61
16117800094090	6ET A62	A62
16117944811819	6ET A63	A63
16118089529662	6ET A64	A64
16118234247442	7ET A71	A71
16118378965277	7ET A72	A72
16118523683057	7ET A73	A73
16118668400805	7ET A74	A74
16118813118669	8ET A81	A81
16118957836493	8ET A82	A82
16119102554299	8ET A83	A83
16119247272033	8ET A84	A84
16119391989849	9ET A91	A91
16119536707625	9ET A92	A92
16119681425491	9ET A93	A93
16119826143250	9ET A94	A94
16119970861006	9ET A95	A95
16120115578866	9ET A96	A96
16113603277864	COMMERCE 01	COM01
16113747995699	COMMERCE 02	COM02
16113892713473	S RELEVAGE	RLVG
16114037431257	1ET SG	SG
16114182149007	1ET ASC	ASC

Détecteur de fumée

Pile Lithium scellée – Autonomie 10 ans



Modèle **EI605TYC** Optique

- Capteur Optique, Haute sensibilité – répond à tous les feux standards
- Technologie minimisant les alertes intempestives
- Alimentation par Pile Lithium Scellée
- Autonomie de la pile : supérieure à 10 ans
- Gros Bouton Test/Silence facile à utiliser
- Auto Diagnostique du bon fonctionnement
- Puissance de l'Alarme Sonore : min 85dB à 3m
- Socle de Montage Antivol
- Interconnexion filaire jusqu'à 12 détecteurs
- Interconnexion Sans Fils optionnelle (module EI605TYRF)
- Certifié NF DAAF EN 14884
- Garantie : 5 ans (pile exclue)



Description du produit

Le modèle EI605TYC est un détecteur optique de fumée utilisant le principe de diffusion de la lumière, permettant de répondre rapidement à tous les feux standards.

Le EI605TYC est alimenté par pile Lithium 9V scellée et inaccessible d'une autonomie de 10 ans

Le EI605TYC dispose d'une chambre optique performante avec écran anti-insectes intégré, réduisant les alertes intempestives

Le EI605TYC s'installe facilement et est livré avec toutes les vis de fixation nécessaires. Il est équipé d'un socle Antivol minimisant le vol du détecteur.

Le EI605TYC possède un grand bouton Test/Silence, (25cm) permettant un test complet de l'alarme et une interruption des fausses alarmes.

Grâce à l'ajout d'un petit module RF, le détecteur EI605TYC peut être rapidement configuré pour communiquer en Sans Fils (RadioLink). Au maximum, 12 détecteurs de chaleur et/ou de fumée peuvent être connectés en filaire ou en Sans Fils. Les détecteurs de fumée et/ou de chaleur équipés d'un module Sans Fils (RadioLINK) peuvent être synchronisés dans un même réseau et s'avertir dès la détection d'un défaut par l'un des détecteurs du groupe.

Fonctionnement

Le détecteur de fumée active l'alarme dès la perception des premières particules de fumée. La sirène s'interrompt lorsque plus aucune particule ne se trouve dans la chambre.

Le voyant DEL rouge clignote une fois toutes les 45 secondes, indiquant que le détecteur est alimenté et qu'il a effectué un autotest automatique.

La conception de l'alarme sonore garantit au minimum 85 dB à 3 mètres.

Bouton Test/Silence - TEST : Lorsque le bouton est pressé en mode Normal, l'appareil effectue un test des composants, de la sensibilité du capteur et de l'alarme sonore. **SILENCE :** en cas d'alerte intempestive, l'utilisateur peut, en appuyant sur le bouton, mettre en mode silencieux le détecteur durant 10 minutes. Après cette durée, l'appareil revient automatiquement en mode de fonctionnement normal.

L'alarme n'est alimentée qu'après avoir été fixée/remouillée sur son socle de montage. Cette particularité évite le déchargement de la pile avant l'installation chez le client.

Lorsque les détecteurs de chaleur et de fumée sont équipés d'une liaison RF, ils doivent être synchronisés (apprentissage d'un code) pour éviter les interférences et interconnexions avec des systèmes voisins.

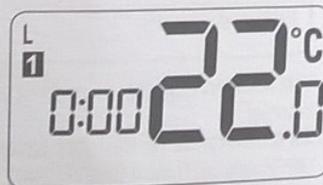
Notice du thermostat (1/11)

Mode d'emploi

Touche	Fonction
↑	Pour augmenter la température de consigne
↓	Pour diminuer la température de consigne
(ÉCLAIRAGE/GIVRE)	Allume l'éclairage pendant 5 secondes ; active/désactive la protection antigivre
SET (RÉGLAGE)	Pour régler l'horloge et le programme
SELECT (SÉLECTIONNER)	Pour régler l'horloge et le programme
RESET (RÉINITIALISATION)	Pour réinitialiser le système

Première mise en marche ou réinitialisation

- Le thermostat est réinitialisé à la mise en marche ou après avoir appuyé sur la touche **RESET** (RÉINITIALISATION).
- Pendant la réinitialisation, tous les segments de l'afficheur LCD s'allument pendant 2 secondes, après quoi le module de commande est initialisé.
- Après réinitialisation, l'afficheur se présente comme ceci.
- Après réinitialisation, les températures de consigne sont réglées à leurs valeurs par défaut.
Même chose pour les programmes
5 jours / 2 jours et 7 jours.



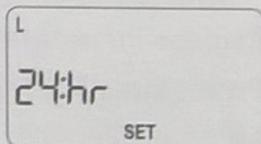
Notice du thermostat (2/11)

Programme par défaut

Programme	Semaine (L à V)	Week-end (S et D)
1	Heure : 6:00	Heure : 6:00
	Température de consigne : 21 °C	Température de consigne : 21 °C
2	Heure : 8:00	Heure : 8:00
	Température de consigne : 14 °C	Température de consigne : 21 °C
3	Heure : 16:00	Heure : 16:00
	Température de consigne : 21 °C	Température de consigne : 21 °C
4	Heure : 18:00	Heure : 18:00
	Température de consigne : 21 °C	Température de consigne : 21 °C
5	Heure : 22:00	Heure : 22:00
	Température de consigne : 14 °C	Température de consigne : 14 °C

Réglage de l'horloge :

- En mode normal, appuyez simultanément sur les touches **SET** (RÉGLAGE) et **SELECT** (SÉLECTIONNER) pendant 3 secondes pour passer au mode de réglage de l'horloge.
- 24 heures clignote. Appuyez sur **↑** ou **↓** pour sélectionner 12 heures.
- Appuyez sur **SELECT** (SÉLECTIONNER) pour confirmer.



Notice du thermostat (3/11)

Horloge, jour de la semaine et "SET" ("RÉGLAGE") s'affichent. Tous les autres indicateurs s'éteignent. "Heure" clignote, indiquant que vous pouvez régler l'heure.

- Relâchez les touches **SET** (RÉGLAGE) et **SELECT** (SÉLECTIONNER) et appuyez sur **↑** ou sur **↓** pour régler l'heure.
- Appuyez brièvement sur la touche **SELECT** (SÉLECTIONNER), puis sur **↑** ou sur **↓** pour régler les minutes.
- Appuyez brièvement sur la touche **SELECT** (SÉLECTIONNER), puis sur **↑** ou sur **↓** pour choisir le jour de la semaine ("L" ["LUN"] à "D" ["DIM"]).
- Appuyez brièvement sur **SELECT** (SÉLECTIONNER) pour passer de nouveau à "heure".
- Appuyez sur **↑** ou sur **↓** pendant quelques secondes pour faire défiler rapidement les valeurs.
- L'élément sélectionné cesse de clignoter quand vous appuyez sur une touche. L'élément sélectionné recommence à clignoter quand vous relâchez la touche.
- Appuyez sur **SET** (RÉGLAGE) à tout moment pour confirmer le réglage et revenir au mode normal.
- Le module de commande revient au mode normal si aucune touche n'est pressée pendant plusieurs secondes. L'horloge reprend aussi son dernier réglage.

Réglage du programme :

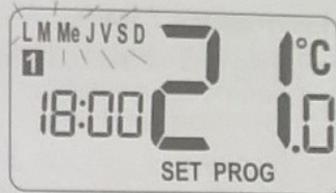
Programme 5 jours / 2 jours

- 5 réglages différents de l'heure et de la température de déclenchement peuvent être programmés pour les jours de semaine et le week-end.
- Pour vérifier ou modifier un programme, appuyez sur **SET** (RÉGLAGE) en mode normal pour passer en mode de réglage du programme. Le programme 1 du jour de semaine et "SET PROG" ("RÉGLER PROGRAMME") s'affichent. Tous les autres indicateurs s'éteignent. "Jour de semaine" clignote, indiquant que vous pouvez régler le jour de la semaine.

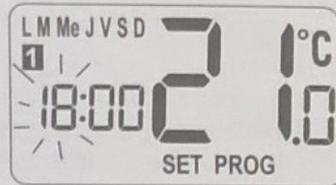
7

Notice du thermostat (4/11)

- Appuyez sur  ou sur  pour sélectionner le programme du jour de semaine ou du week-end à vérifier ou à régler.



- Appuyez sur **SET** (RÉGLAGE) à tout moment pendant le réglage pour revenir au mode normal.
- Appuyez sur **SELECT** (SÉLECTIONNER) à tout moment pour confirmer le réglage. "Heure" clignote, indiquant que vous pouvez régler l'heure.

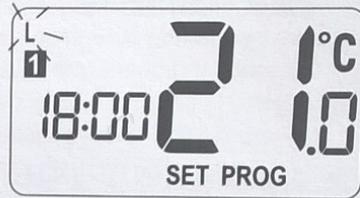


- Appuyez sur **SELECT** (SÉLECTIONNER) pour sélectionner les éléments à vérifier ou à modifier, dans l'ordre suivant.
(Programme 1) "heure" → "minute" → Température de consigne
(Programme 2) "heure" → "minute" → Température de consigne
(Programme 3) "heure" → "minute" → Température de consigne
(Programme 4) "heure" → "minute" → Température de consigne
(Programme 5) "heure" → "minute" → Température de consigne
Vous revenez ensuite au (programme 1).
- Appuyez sur **SET** (RÉGLAGE) à tout moment pour confirmer le réglage et revenir à la sélection des programmes à régler.

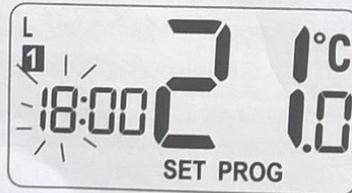
Notice du thermostat (5/11)

Programme 7 jours

- 5 réglages différents de l'heure et de la température de consigne peuvent être programmés pour chaque jour de la semaine. Il y a donc 35 réglages possibles.
- Pour vérifier ou modifier un programme, appuyez sur **SET** (RÉGLAGE) en mode normal pour passer en mode de réglage du programme. Le programme 1 du lundi et "SET PROG" ("RÉGLER PROGRAMME") s'affichent. Tous les autres indicateurs s'éteignent. "Jour de la semaine" clignote, indiquant que vous pouvez régler le jour de la semaine.
- Appuyez sur **↑** ou sur **↓** pour sélectionner le programme du jour de la semaine à vérifier ou à régler.



- Appuyez sur **SET** (RÉGLAGE) à tout moment pendant le réglage pour revenir au mode normal.
- Appuyez sur **SELECT** (SÉLECTIONNER) à tout moment pour confirmer le réglage. "Heure" clignote, indiquant que vous pouvez régler l'heure. item to be adjusted.
- Appuyez sur **SET** (RÉGLAGE) à tout moment pour confirmer.



Notice du thermostat (6/11)

Programme 5 jours / 2 jours ou 7 jours

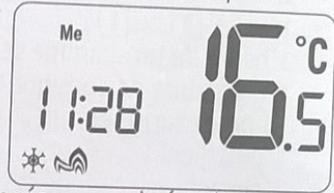
- L'indicateur PROG (PROGRAMME) s'affiche et indique le numéro du programme.
- L'élément sélectionné clignote et peut être réglé en appuyant sur les touches  ou .
- L'heure du programme se règle par pas de 10 minutes. La gamme de température de consigne s'étend de 5 à 35 °C, par pas de 0,5 °C.
- Appuyez sur  ou sur  pendant quelques secondes pour faire défiler rapidement les valeurs.
- L'élément sélectionné cesse de clignoter quand vous appuyez sur une touche. L'élément sélectionné recommence à clignoter quand vous relâchez la touche.
- Le module de commande revient au mode normal si aucune touche n'est pressée pendant plusieurs secondes. Les réglages de programme sont stockés.

Les programmes peuvent être vérifiés ou modifiés même quand la protection antigivre est activée.

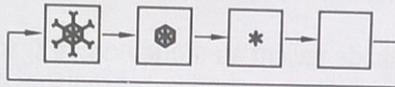
Notice du thermostat (7/11)

Protection antigivre :

- En mode normal, appuyez sur la touche  pendant quelques secondes pour activer la protection antigivre. La température de déclenchement est automatiquement fixée à 5 °C pour empêcher le givre.



Quand la protection antigivre est activée, la séquence animée suivante s'affiche.



Appuyez sur  pendant quelques secondes pour désactiver cette fonction. L'indicateur de protection antigivre s'éteint.

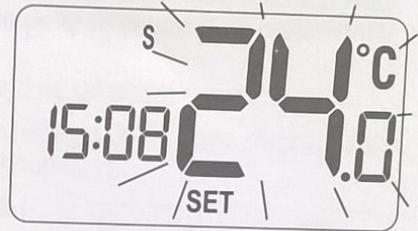
Commande manuelle temporaire :

- Pour accéder à la commande manuelle temporaire, appuyez sur  ou sur  quand vous vérifiez la température de consigne : celle-ci augmente ou diminue par pas de 0,5 °C.
- En mode normal, appuyez longuement sur  ou sur  pour afficher la température de consigne. Au bout de 2 secondes, le thermostat se met en mode de commande manuelle et les valeurs défilent rapidement. Si vous relâchez les touches avant 2 secondes sans utiliser la commande manuelle, ceci est considéré comme une simple visualisation de la température de consigne.

Notice du thermostat (8/11)

- Horloge, jour de la semaine et "SET" ("RÉGLAGE") s'affichent. Tous les autres indicateurs s'éteignent.

La température de consigne clignote, indiquant que vous pouvez la modifier.



- Relâchez puis appuyez de nouveau sur  ou sur  augmenter ou diminuer la température de consigne par pas de 0,5 °C.
- Appuyez sur  ou sur  pendant 2 secondes pour faire défiler rapidement les valeurs.
- La gamme de température est de 5 à 35 °C, par pas de 0,5 °C.
- La température de consigne cesse de clignoter quand vous pressez une touche, puis clignote de nouveau quand vous relâchez la touche.
- Appuyez sur  (RÉGLAGE) à tout moment pour confirmer le réglage et revenir au mode normal.
- Si vous n'appuyez sur aucune touche pendant plusieurs secondes, le thermostat revient au mode normal.

La commande manuelle temporaire est annulée quand vous réglez l'horloge ou le programme, quand vous désactivez la protection antigivre ou quand la température de déclenchement ou l'heure du programme sont atteintes.

Notice du thermostat (9/11)

Vérifier la température de consigne :

- Appuyez sur  ou sur  pour voir la température de consigne.

Quand un programme est en cours, l'afficheur LCD montre la température de consigne du programme et "SET" ("RÉGLAGE").



Quand la protection antigivre est activée, l'afficheur LCD montre la température de 5 °C et l'indicateur de l'antigivre.



En mode de commande manuelle temporaire, l'afficheur LCD montre la température de consigne temporaire.



- Appuyez sur n'importe quelle touche sauf  ou , ou bien attendez quelques secondes, pour revenir au mode normal et voir la température ambiante.

Notice du thermostat (10/11)

Rétro-éclairage de l'afficheur LCD :

- L'éclairage s'allume quand vous appuyez sur  ou sur n'importe quelle autre touche.
Il s'éteint automatiquement quelques secondes après avoir relâché les touches.
- L'éclairage ne fonctionne pas quand les piles sont faibles.
- L'éclairage reste allumé pendant les réglages de l'horloge, du programme et de la commande manuelle temporaire.

Mesure de la charge des piles :

La charge des piles est mesurée toutes les minutes. Quand elle descend en-dessous d'un certain niveau, l'indicateur de piles faibles s'affiche.



- Le module de commande fonctionne normalement quand les piles sont faibles. Cependant, elles doivent être remplacées le plus rapidement possible, avant que leur charge soit trop faible pour garantir un fonctionnement correct.
- La charge est dite "faible" quand elle égale ou inférieure à 2,6 volts. Elle est dite "normale" quand elle est égale ou supérieure à 2,8 volts, c'est-à-dire que l'indicateur de piles faibles doit s'afficher quand la tension est $\leq 2,6$ V et doit disparaître quand la tension est $\geq 2,8$ V.
- La tension des piles n'est mesurée qu'en mode normal et lorsque l'éclairage de l'afficheur LCD est éteint.

Notice du thermostat (11/11)

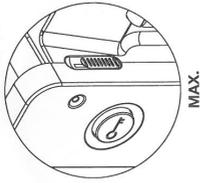
Mode veille :

- Appuyez simultanément sur  et sur  pendant quelques secondes en mode normal pour activer le mode veille.
- Toutes les fonctions sont suspendues afin d'économiser les piles.
- L'afficheur LCD est vide.
- Le signal de sortie est immédiatement désactivé.
- Appuyez sur n'importe quelle touche pour redémarrer l'unité.
- L'horloge continue de fonctionner en mode veille.

Notice du visiophone



E COMANDO E REGOLAZIONE VOLUME DI CHIAMATA
CALL VOLUME CONTROL AND ADJUSTMENT
COMMANDE ET REGLAGE DU VOLUME D'APPEL
MANDO Y REGULACION DEL VOLUMEN DE LLAMADA
STEUERUNG UND EINSTELLUNG DER RUFLAUTSTÄRKE



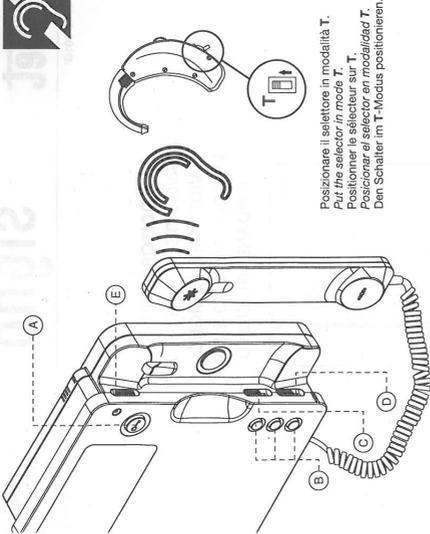
A Dispositivo compatible con tutte le protesi acustiche con modalità di funzionamento T (Norma ETS 300381 e EN 60118).

Device compatible with all hearing aids with operating mode T (Standards ETS 300381 and EN 60118).

Dispositif compatible avec les prothèses auditives avec mode de fonctionnement T (Dispositions ETS 300381 et EN 60118).

Dispositivo compatible con todas las prótesis acústicas con modalidad de funcionamiento T (Norma ETS 300381 y EN 60118).

Vorrichtung kompatibel mit allen Hörgeräten mit T Betriebsmodus (Normen ETS 300381 und EN 60118).



Positionare il selettore in modalità T.
Put the selector in mode T.
Positionner le sélecteur sur T.
Posicionar el selector en modalidad T.
Den Schalter im T-Modus positionieren.

B TASTO APRIPORTA: il tasto è illuminato di colore verde per il periodo d'accensione del monitor.
DOOR OPENER BUTTON: the button lights up green while the monitor is on.
Clicca sul tasto e il lume verde durante la periodo de allumage de l'écran.
TECLA DE APERTURA DE LA PUERTA: la tecla está iluminada de color verde mientras el monitor está encendido.
TÜRÖFFNERTASTE: die Taste ist während der Einschaltzeit des Monitors Grün beleuchtet

C TASTI AUSILIARI: utilizzati per funzioni speciali.
AUXILIARY BUTTONS: used for special functions.
Tastare i tasti per le funzioni speciali.
TECLAS AUXILIARES: utilizadas para funciones especiales.
HILFSTASTEN: verwendet für Sonderfunktionen.

D COMANDO REGOLAZIONE CONTRASTO/COLORE
CONTRAST ADJUSTMENT CONTROL/COLOR
COMMANDE ET REGLAGE DU CONTRASTE/COULEUR
MANDO REGULACION DEL CONTRASTE/COLOR
STEUERUNG DER KONTRASTEINSTELLUNG/FARBE

E COMANDO REGOLAZIONE LUMINOSITA
BRIGHTNESS ADJUSTMENT CONTROL
COMMANDE ET REGLAGE DE LA LUMINOSITE
MANDO REGULACION DEL BRILLO
STEUERUNG DER HELLGKEITSEINSTELLUNG

Notes



A series of 15 horizontal dotted lines spaced evenly down the page, providing a guide for writing notes.

